

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6627
23 août 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

TELEGRAMME, EN DATE DU 20 AOUT 1965, ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE
L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS

Conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur,
en l'absence du secrétaire général, de transmettre à Votre Excellence, pour
l'information du Conseil de sécurité, le texte du télégramme No 551, en date
d'aujourd'hui, adressé par la Commission spéciale au Président de la Dixième
Réunion de consultation :

"Saint-Domingue, le 20 août 1965

Message No 551

M. Guillermo Sevilla Sacasa
Président de la Dixième Réunion de consultation
des ministres des relations extérieures
Washington, D.C.

Monsieur le Président,

Vous vous rappellerez que le paragraphe 5 du dispositif de la
résolution adoptée le 6 mai 1965 par la Dixième Réunion de consultation
des ministres des relations extérieures et portant création de la Force
interaméricaine de paix est conçu comme suit :

'5. Le retrait de la Force interaméricaine du territoire de la
République Dominicaine sera décidé par la présente Réunion de
consultation.'

A l'époque où la résolution a été adoptée, c'était là la seule procédure
adéquate qu'on pût envisager touchant le retrait de la Force.

Cependant, comme la Dixième Réunion de consultation des ministres des
relations extérieures ne l'ignore pas, la Commission spéciale a préconisé
en vue de la solution de la crise dominicaine l'institution d'un gouvernement
provisoire en République Dominicaine à une date aussi rapprochée que possible.
Ce gouvernement provisoire sera souverain, il sera reconnu sur le plan
international et aura à faire respecter la loi et l'ordre public sur
l'ensemble du territoire national.

En conséquence, la Commission spéciale a l'honneur de recommander à la Dixième Réunion de consultation des ministres des relations extérieures d'adopter, une fois que le gouvernement provisoire aura été établi en République Dominicaine, une résolution aux termes de laquelle les modalités du retrait de la Force interaméricaine de paix et la date à laquelle ce retrait aura lieu, seront arrêtées, de concert avec la Dixième Réunion de consultation des ministres des relations extérieures, par le gouvernement provisoire, sur la demande de son président, au moment où celui-ci le jugera opportun.

Je saisis cette occasion, etc.

Commission spéciale

Le Représentant spécial du Brésil,

Ilmar PENNA MARINHO

Le Représentant spécial d'El Salvador,

Ramon de CLAIRMONT DUENAS

Le Représentant spécial des Etats-Unis,

Ellsworth BUNKER"

Veillez agréer, etc.

Le Secrétaire général adjoint de
l'Organisation des Etats américains,

(Signé) William SANDERS

